



**RAPPORT D'UN EXAMEN DE CONFORMITE AVANT MISE EN USAGE ET/OU VISITE DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION**

Données générales

Lieu du contrôle:	Alfred van Campenhoutlaan 6, 1860 MEISE				
Propriétaire:	/				
Client:	TRK LIMO - Adli Galdi, Avenue Joseph Baeck 70, 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN				
Type de locaux:	Maison	GRD:	Sibelga	Tarif:	Jour
Code EAN de l'installation:	541 44	N° compteur:	1721753	Index:	015581.0 kWh
Installateur:	/	ou n° carte ID:	/	Émis à:	/ le /
N° TVA:	/				
Agent-visiteur:	Khalid Belamin Tamsamani				Date du contrôle: 24/01/2020

Type de contrôle

Conformément aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) - Procédure Interne QPRO/ELE/001	
Type de contrôle:	Art. 271/271bis Contrôle périodique
Info complémentaire:	Installation partiellement renouvelée après 01/10/1981
Réinspection à:	/
	Protection contre les chocs électriques par contacts indirects: Art. 86 Locaux ou emplacements domestiques (réseau TT - alimentation de l'installation via compteur électrique)

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	3 x 400V + N	Courant nominal max:	40 A	Courant nominal sécurité principale:	20,00
Section du câble d'arrivée:	4X6 mm ²	Type:	VVB		
Prise de terre:	Barre ou plquet de terre			Section:	/
				Conducteur de terre:	16 mm ²
Différentiel principal - In:	40 A	Sensibilité DI:	300 mA	Nombre de pôles:	4
Différentiel(s) principal(s) extra:	/				
Différentiel secondaire - In:	40 A	Sensibilité DI:	30 mA	Nombre de pôles:	4
Différentiel(s) secondaire(s) extra:	/				
Nombre de circuits:	22	Nombre de coffrets:	2		

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	7.4 Ohm	Protection contre les contacts indirects:	En ordre	Plombage du différentiel:	En ordre
Isolement générale:	2000 MOhm	Fonctionnement différentiel - Bouton test:	En ordre	Etat du matériel électrique fixe:	En ordre
Test de continuité:	En ordre	Fonctionnement différentiel - Test défaut:	En ordre	Schémas vs. réalité:	En ordre
Protection contre les contacts directs:	En ordre				

Conclusion : L'INSTALLATION EST CONFORME AU RGIE		L'installation doit de nouveau être contrôlée avant le: 25 ans après date du contrôle <input type="checkbox"/> par le même organisme (*)	
NOMBRE D'ANNEXES	Schéma d'implantation: Oui Schéma unifilaire: Oui Plan influences externes: N/A Autres: /	L'AGENT-VISITEUR:	Visa du distributeur:

Visa de l'organisme de contrôle



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique (et doit - le cas échéant - être soumis au Service interne pour la Prévention et la Protection au travail et au Comité pour la Prévention et la Protection au travail). En outre, toute modification intervenue dans l'installation doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante de l'installation électrique doit faire l'objet d'un examen de conformité avant la mise en usage. Le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.